

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC


EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire - trésorière :

Que lors de la séance régulière du conseil de la municipalité du Canton de Shefford tenue le 3 septembre 2013, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé :

- ***Règlement 2013-503 déterminant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface dans la Municipalité du Canton de Shefford et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement, la santé et le bien-être général des résidents***

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Il peut-être consulté à la Mairie au 245, chemin Picard, Shefford, Qc., aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À Shefford, province de Québec, ce onzième (11^e) jour du mois de septembre deux mille treize (2013).


Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire – trésorière